



## LES BASSINS VERSANTS

Lequel des [bassins versants](#) vous intéresse ? Cliquez sur la carte ci-dessous et découvrez-les ! Pour un aperçu général, cliquez [ici](#). [Contactez-nous](#) pour avoir les cartes d'identités en haute définition

## QUALITÉ DE L'EAU

Pour tout connaître de la [qualité de l'eau](#), suivez le lien !

## UN PDE, C'EST QUOI ?

Le plan directeur de l'eau (PDE) est un processus qui concerne l'ensemble des acteurs de l'eau. Il faut entendre par acteurs de l'eau tous les intervenants du territoire, tant des secteurs agricole, municipal, forestier, industriel ou encore récréotouristique.

La mise en œuvre d'un PDE s'organise autour de la **communication, l'échange et le partage d'informations entre les différents acteurs de l'eau**. Le PDE vise à cerner les problématiques, comprendre les enjeux et mobiliser les ressources autour d'actions réfléchies. Le but est bien sûr d'améliorer tous ensemble la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques et riverains des [bassins versants](#).

Vous l'aurez compris, un PDE est bien plus qu'un document, c'est une démarche en constante évolution. Cette démarche s'articule autour de plusieurs phases. Bien qu'elles soient présentées de manière linéaire (les unes à la suite des autres), il faut bien comprendre que de nombreux allers-retours sont possibles et que rien n'est arrêté de manière définitive.

## → Les différentes phases d'un PDE

### **Analyse du bassin versant (portrait et diagnostic)**

Qu'existe-t-il sur le territoire et qu'est-ce qui, d'après nous, pose problème ?

### **Détermination des enjeux et des objectifs à atteindre**

Que sommes-nous susceptibles de perdre si nous ne faisons rien ? Que voulons-nous atteindre en agissant ?

### **Élaboration et mise en œuvre du plan d'action**

Quelles actions sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ? Que sommes-nous prêts à faire ?

### **Réalisation des ententes de bassin**

Qui est prêt à s'engager moralement pour la réalisation d'une action visant à améliorer la qualité de l'eau ?

### **Suivi et évaluation du plan d'action**

Avons-nous identifié les bonnes actions ? Les actions réalisées ont-elles eu l'impact escompté ?

Consultez le [schéma](#) (source : ministère de l'Environnement, 2002)

## **PDE DE L'OBV**

L'OBV de la Côte-du-Sud en est présentement à la réalisation du portrait de son territoire. Un portrait préliminaire a été déposé au MDDEP (ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs) le 31 mars 2011.

↩ Pour télécharger le **portrait préliminaire**, cliquez [ici](#) (5 Mo).

Le plan directeur de l'eau (PDE) de la rivière Boyer a également été déposé au MDDEP le 31 mars 2011. Il est en cours de relecture par les différents ministères, afin d'être approuvé.

↩ Pour télécharger le **PDE de la rivière Boyer**, cliquez [ici](#) (4 Mo).